



**Association régionale de ringuette Laval**  
**3235, boul. St-Martin Est, Laval, Qué. H7E 5G8**

**Code de conduite de la joueuse**

Pour bénéficier au maximum de la pratique du sport amateur, la sportive doit avoir des attitudes et des comportements qui découlent du plus pur esprit sportif. L'important n'est pas nécessairement de gagner ou de perdre, mais bien la manière dont elle pratique le sport. Elle ne doit jamais perdre de vue qu'il s'agit d'un jeu.

Pour obtenir le maximum de profits du sport, toute joueuse devra :

- ❖ Observer les règles du jeu et la charte de l'esprit sportif.
- ❖ Accepter et observer en tout temps les décisions des officiels.
- ❖ Respecter en tout temps les arbitres, les adversaires et leurs supporteurs qui ne doivent pas devenir des ennemis.
- ❖ Toujours rester maître d'elle-même, pour que le sport ne devienne pas un sport brutal et violent.
- ❖ Avoir une conduite exemplaire sur et hors de la glace en utilisant un langage sans injure, expression vulgaire ou blasphème.
- ❖ Apporter la même considération et collaboration à toutes ses coéquipières.
- ❖ Respecter son entraîneur et ses dirigeants et obéir à leurs directives.
- ❖ Engager toutes ses forces dans le jeu en évitant le découragement dans l'échec.
- ❖ Respecter le bien d'autrui.

Date : \_\_\_\_\_

Joueuse : \_\_\_\_\_

Père ou mère (si joueuse de moins de 18 ans) : \_\_\_\_\_